

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-27

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU POTABLE

- ***Vu*** le code général des collectivités territoriales,
- ***Vu*** la délibération n°2024-24 approuvant le Compte Financier Unique 2023 du budget Eau Potable,

Considérant que l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Recettes	72 081.11 €	28 121.52 €	-€
Dépenses	69 782.10 €	19 837.85 €	-€
Résultat de l'exercice 2023	2 299.01 €	8 283.67 €	
Résultat de l'exercice 2022	2 887.02 €	9 635.38 €	
Résultat de clôture	5 186.03 €	17 919.05 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Constata l'état des restes à réaliser à inscrire au budget 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes restant à réaliser	-€	-€
Dépenses restant à réaliser	-€	-€
Total	-€	-€

Affecte le résultat de clôture au budget 2024 Eau Potable comme suit sous réserves des éléments ci-dessus :

Report en section de Fonctionnement (R002)	5 186.03€
Report en section d'Investissement (R001)	17 919.05 €
Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	-€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Luc SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.
Hies-Alpes
MAIRIE DE FREISSINIE